

AVIS de l'ACADÉMIE des TECHNOLOGIES ¹

sur

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Adopté en Séance Plénière le 11 juillet 2007

A l'issue du débat relatif à la loi sur les Universités, l'Académie des technologies tient à souligner son accord avec les principes qui en ont guidé l'élaboration. Ainsi, l'avis ne porte pas sur le projet de loi, mais sur la nécessaire évolution de l'ensemble de l'enseignement supérieur français au sein duquel se situent les universités et sur des points particulièrement importants qui seront au cœur des décrets d'application de cette loi et des lois futures. Cet avis traite de l'enseignement et non de la recherche qui fera l'objet d'autres contributions de notre Académie.

L'Académie tient à se démarquer d'une approche manichéenne ou catastrophiste généralement stérile. L'enseignement supérieur français a fait de réels progrès depuis plusieurs décennies tant au plan quantitatif que qualitatif, ce qui montre que bien des progrès indispensables sont possibles pourvu que les démarches soient engagées dans le bon sens.

Une typologie claire

L'enseignement supérieur qui concerne toutes les formations post baccalauréat est constitué de trois cycles dits LMD, qu'il convient de bien décrire.

Un premier cycle qui comprend les formations aux BTS, les IUFM, les IUT, les classes préparatoires et les licences universitaires ; un deuxième cycle avec les deuxièmes cycles

¹ 28, rue Saint Dominique, Paris 7^{ème}.
tél. : 01 53 85 44 44 ; fax : 01 53 85 44 45.
secretariat@academie-technologies.fr
www.academie-technologies.fr

universitaires et les Grandes Ecoles (bac +5) et un troisième cycle qui prépare en grande partie, sauf pour la médecine, aux métiers de la recherche (bac+8).

Le système LMD est en place ; il clarifie le positionnement des diplômes français dans le contexte européen et mondial. Il faut s'en féliciter.

Le premier cycle de l'enseignement supérieur est alimenté par le deuxième cycle de l'enseignement secondaire via les différents baccalauréats préparés dans des lycées professionnels, techniques et généraux.

Un grave déficit d'orientation dans l'accès aux études supérieures

Plus de 60% d'une classe d'âge accèdent désormais au baccalauréat et quatre bacheliers sur cinq entrent dans l'enseignement supérieur. Voici un acquis sur lequel on ne reviendra pas. En revanche, un étudiant sur cinq abandonne le supérieur avant d'avoir obtenu un diplôme. Ainsi, les diplômés de l'enseignement supérieur ne représentent que 40% d'une classe d'âge, résultat à comparer aux 50% atteints par les nations les mieux placées sur le marché de la connaissance. C'est un mauvais point, à corriger avec détermination. Les abandons dans les premières années de l'enseignement supérieur constituent un gâchis de talents dont la réduction, ne serait-ce que de 50%, ramènerait la France dans le peloton de tête.

A regarder de plus près, les sorties de l'enseignement supérieur sans diplôme sont nettement plus fréquentes parmi les titulaires des bacs professionnels et techniques. Si les quelques 50% de bac généraux tirent bien leur épingle du jeu, les résultats sont déjà moins satisfaisants parmi les 30% de bacheliers des séries technologiques et franchement médiocres chez les 20% de bacheliers professionnels. Comme ces derniers sont souvent insuffisamment préparés à entrer dans la vie active, avec des différences importantes d'un secteur à l'autre, nombre d'entre eux cherchent une issue dans des études supérieures où la majorité échoue avant d'avoir acquis un passeport pour l'emploi.

On pointe généralement du doigt les premiers cycles universitaires non sélectifs pour mettre en lumière les talents perdus et regretter les déficiences de l'orientation à la transition entre le secondaire et le supérieur. Cette fonction de bouc émissaire du premier cycle ne devrait pas occulter la responsabilité de l'orientation en fin de troisième ou de seconde et la priorité

implicitement accordée dans le second degré à des têtes "bien pleines" alors que le supérieur serait probablement plus habile à faire progresser des têtes "bien faites".

Cette nécessaire évolution doit être accompagnée d'un effort pédagogique important pour ce premier cycle de l'enseignement supérieur. Il serait sage d'envisager, comme dans la plupart des pays, une large participation d'enseignants à plein temps. C'est déjà le cas pour les BTS, les IUFM et les classes préparatoires. Ce pourrait l'être pour les IUT et une très large partie des premiers cycles universitaires.

Certaines filières sélectives, en principe bâties pour accompagner la maturation des bacheliers les moins autonomes en vue d'une formation sur deux ans "BTS et IUT", glissent assez souvent – c'est en particulier le cas pour les IUT – vers des formations théoriques et pointues aptes à alimenter des filières du deuxième cycle. Ces filières reçoivent surtout des flux de plus en plus faibles venant des bacs professionnels et techniques ! Ceci tient probablement à des enseignants plutôt orientés vers la recherche.

Dans cet ensemble, force est de constater des flux insuffisants vers les filières techniques productives (techniciens, techniciens supérieurs et ingénieurs) depuis les BTS jusqu'aux grandes écoles qui n'arrivent plus à répondre à la demande des entreprises ; insuffisances accentuées par l'inappétence ou la réticence des jeunes filles vis-à-vis de ces filières techniques.

Vers un enseignement supérieur mieux centré sur ses missions, et notamment l'enseignement

Une des missions essentielles de l'enseignement supérieur consiste à préparer des jeunes à des métiers et à contribuer ainsi à la création des compétences dont le pays a besoin pour aujourd'hui et demain. L'étudiant doit être au cœur des préoccupations des établissements d'enseignement supérieur. Ce n'est pas suffisamment le cas. Des dérives naturelles doivent être combattues.

La première concerne la propension d'une organisation à ne fonctionner que pour elle-même lorsqu'elle ne subit pas une régulation et des contraintes fortes venant du monde extérieur. Les IUFM, trop longtemps abandonnés à eux-mêmes, en constituent un bon exemple.

L'Académie ne peut donc que soutenir les contrats de plan quadriennaux qui lient les établissements à leur tutelle, le rôle clé de membres extérieurs de tous les horizons, en particulier socio-économiques dans leur conseil d'administration. Elle suggère également pour toutes les formations à finalité professionnelle et en particulier technologique, quel que soit leur niveau, que la maîtrise d'ouvrage², représentée par la "tutelle" soient dans la mesure du possible de la responsabilité des ministères dits "techniques". Les Ministères de la Santé et de l'Agriculture disposent ainsi de formations reconnues comme performantes.

La seconde dérive consiste à centrer l'établissement sur celle de ses missions qu'il considère comme la plus noble. Pour les Universités, c'est la recherche. L'Académie en veut pour preuve que seules les activités de recherche sont prises en compte dans l'évaluation des enseignants des universités. Les postes d'enseignants dans les formations du premier cycle sont considérés avant tout comme une opportunité de poste pour des chercheurs.

Des établissements d'enseignement supérieur, et en particulier des universités, ayant chacun un profil spécifique

L'Académie des technologies ne peut s'associer au "mythe" de l'égalité et de l'identité des établissements qui ne résiste pas à une analyse même rapide. Elle plaide pour que chacun puisse afficher et développer un profil spécifique correspondant aux besoins du pays et de sa région comme à ceux des étudiants. Ceci est déjà le cas pour les grandes écoles dont, rappelons-le, plus de la moitié sont sous la tutelle universitaire. Ceci doit le devenir pour les universités qui ne peuvent être présentes au meilleur niveau dans tous les domaines. Comme aux Etats-Unis et en Chine, il pourrait y avoir des universités "métier" à côté des universités "recherche"; c'est d'ailleurs déjà le cas en France pour la médecine. Le nombre d'universités en France est trop important si chacune d'elles veut devenir une université de recherche à l'image de Cambridge ou de l'Université Pierre et Marie Curie ; ce n'est plus le cas si le spectre de leur profil est bien ciblé en fonction des besoins nationaux et régionaux.

Le profil de ces établissements doit être plus marqué pour les deuxième et troisième cycles sans toutefois oublier qu'un nombre significatif d'étudiants doit être formé à des métiers dans le cadre du premier cycle, en particulier pour remplir des fonctions de techniciens supérieurs.

² La maîtrise d'ouvrage définit le cadre et les objectifs d'une réalisation, d'un projet, d'un organisme...

Des moyens et des procédures adaptés au profil de chaque établissement d'enseignement supérieur.

Le premier cycle peut être maintenu en l'état pour ce qui concerne les IUT, les BTS, les IUFM et les classes préparatoires. Toutefois, les liens avec le monde professionnel doivent être renforcés pour les trois premiers. La première année de la licence universitaire devrait conduire à une orientation progressive des étudiants tantôt vers la licence professionnelle, tantôt vers la licence générale. Des filières devraient être organisées avec des composantes en partie générales et en partie professionnelles incluant des stages et un aide personnalisée par le tutorat. Elles permettraient d'apporter une formation générale indispensable à ceux qui ne l'ont pas reçue et de les amener plus progressivement vers l'univers professionnel. Ceci confirme la nécessité d'un effort pédagogique substantiel requérant des enseignants à temps complet dans de nombreux cas. Les profils des enseignants doivent alors, à l'évidence, être adaptés aux missions qui leur sont confiées, ce qui n'est pas sans conséquence sur les modes de leurs recrutements.

Les principales recommandations :

- Inciter à la différenciation des établissements d'enseignement supérieur. Donner à chacun un profil spécifique allant d'un fort profil recherche jusqu'à un fort profil métier. Accompagner ces profils des moyens matériels et humains adaptés.
- Mettre en place un système d'orientation bien organisé, commençant pendant la terminale. Il devra déboucher sur des classements d'orientations vers les enseignements supérieurs correspondants aux aspirations des futurs étudiants et à leurs potentialités, comme aux besoins réels dans les métiers visés.
- Créer un accompagnement fort par le tutorat pendant la première année du premier cycle des universités, qui devra être poursuivi pendant la durée de la licence. Ces échanges continus entre enseignants et étudiants devraient permettre d'engager à temps des réorientations positives et éviter les orientations tardives déterminées par l'échec.
- Créer une phase de transition d'une année pour les titulaires d'un bac professionnel s'orientant vers des études supérieures, en particulier avec des enseignements de

méthodologie générale (expression orale et écrite, etc ...). Il serait sans doute plus efficace de l'introduire avant l'examen du baccalauréat dont les modalités devraient alors être révisées.

- Augmenter le nombre de places dans les IUT avec un engagement clair de recruter des bacs technologiques et des bacs professionnels. Les programmes d'IUT devraient être revus dans le sens d'une orientation vraiment technologique et appliquée, mais aussi avec le renforcement de la formation générale non scientifique (expression, langues, ...).
- Plus généralement, pour toutes les formations à finalité professionnelle et en particulier technologique, quel que soit leur niveau, donner dans la mesure du possible la maîtrise d'ouvrage aux ministères dits "techniques" à l'exemple de la Santé et de l'Agriculture qui ont des résultats très positifs. L'intervention de professionnels dans l'enseignement devrait être développée en particulier dans les cursus précédant le bac, où ils ont progressivement disparu.
- En ce qui concerne une gouvernance des universités adaptée à leurs missions :
 - Décider de l'autonomie dans un cadre prédéfini par la maîtrise d'ouvrage et ses agences. Ceci implique que les acteurs en respectent le cadre et que la maîtrise d'ouvrage respecte leur autonomie dans ce cadre.
 - Définir des contrats d'objectifs clairs et respectés entre les universités et leur tutelle.
 - Ne pas laisser la gouvernance des universités sous le contrôle unique de ses acteurs et usagers. Elle doit obéir au principe de la séparation des pouvoirs entre un Conseil d'Administration chargé des grandes orientations et de la stratégie et un pouvoir exécutif en charge de l'opérationnel. Ce Conseil doit être ouvert de façon équilibrée aux forces vives de la société, par la participation de personnalités en provenance des milieux socioéconomiques et des sphères intellectuelles et politiques.
 - Vouloir une révision profonde de la gestion de leur personnel : choix stratégiques des recrutements ; décentralisation des actions de recrutement au niveau des organismes ou universités (à moduler selon la taille de ceux-ci), observatoire des compétences et organisation des formations des personnels,

entretiens annuels à l'échelle des équipes, gestion des carrières et évolutions à une échelle compatible avec la réalité du terrain, évaluation multicritère des personnels ... sont quelques-uns des sujets qu'il faudrait aborder sans tabou ni idéologie.

- Aller vers un meilleur positionnement de la France sur le marché international des professeurs d'Université. Elle en est absente, sauf par nos rares expatriés.

Le processus du changement

Les évolutions récentes, par exemple l'organisation LMD, ont montré que des progrès significatifs sont possibles. Cependant l'introduction de réformes se heurte souvent à des résistances fortes dues à un sentiment d'angoisse devant l'incertitude. La méthode utilisée pour conduire ces réformes a donc la plus grande importance. Trop souvent des échecs résultent de solutions imposées, quelle que soit la valeur de celles-ci.

Le processus passe par le débat, par la quête d'une compréhension partagée des diagnostics et de leurs causes, par la définition d'une vision cohérente et équilibrée des orientations nécessaires, par la construction en commun de solutions pragmatiques, par l'évaluation de ces solutions par des méthodes de scénario pour détecter des effets pervers, par la mise en place d'un calendrier de mise à l'épreuve de ces solutions et de bilans.

Souvenons-nous que des pays ont su réinventer leurs organisations (Suède, Canada) par un travail de fond s'inscrivant dans la durée avec tous les acteurs concernés. Le débat lancé avec la loi sur l'enseignement supérieur ne fait que commencer.

L'Académie des technologies, indépendante de tout intérêt particulier ou partisan, souhait y apporter sa contribution.